

# LES MARCHÉS DE L'ARTIFICIALISATION ET DE LA CONSOMMATION MASQUÉE

Ce chapitre regroupe deux marchés impliquant une perte d'usage naturel, agricole ou forestier :

*le marché de l'artificialisation* : il correspond à des biens qui ont un usage ou une vocation agricole au moment de la vente et sont destinés à être artificialisés, c'est-à-dire des biens acquis en phase amont de l'urbanisation planifiée ;

*le marché de la consommation masquée des espaces agricoles* : il correspond à des biens acquis dans une perspective de détournement d'usage (loisir, stockage informel, stratégie de spéculation ou encore anticipation de l'urbanisation).

## TYPOLOGIE DES BIENS DESTINÉS À L'ARTIFICIALISATION

L'analyse distingue quatre sous-marchés de l'artificialisation : les biens destinés à la construction, aux carrières, aux infrastructures et aux déchets et espaces de stockage planifiés.

Les biens destinés à la construction sont majoritaires. C'est pourquoi ils font l'objet d'une analyse détaillée, distinguant différentes catégories d'acquéreurs.

## LES PRIX DES BIENS DESTINÉS À L'ARTIFICIALISATION

Le prix des biens destinés à l'artificialisation est une moyenne brute annuelle. L'échantillon de calcul des prix inclut les biens non bâtis uniquement.

## LES BIENS DU MARCHÉ DE LA CONSOMMATION MASQUÉE

Le marché de la consommation masquée des espaces agricoles ne repose pas sur la segmentation des marchés. Il est défini selon une méthode propre (cf. partie *Glossaire et méthodologie*) qui permet de caractériser les ventes conduisant probablement à de la consommation masquée, indépendamment du marché de la segmentation dont elles sont issues : terres et prés, maisons à la campagne, etc. Autrement dit, le marché de la consommation masquée est parallèle aux marchés fonciers ruraux présentés dans ce rapport.

### AVERTISSEMENT SUR LE CHANGEMENT DE MÉTHODE DE SEGMENTATION

En 2025, la méthode de segmentation, c'est-à-dire la répartition des transactions dans les différents marchés analysés dans l'étude, évolue, afin de proposer une lecture encore plus précise et pertinente des dynamiques observées. Elle repose désormais sur une combinaison plus fine de critères, permettant de mieux qualifier les biens. Ce chapitre change de nom car la nouvelle méthode permet ainsi de mieux identifier les biens associés à un projet d'artificialisation des terres. Auparavant, le marché de l'urbanisation avait une définition plus large. Par exemple, il comprenait des biens déjà urbanisés destinés à être davantage construits. De même, un bien acquis par l'État ou une collectivité était systématiquement considéré comme appartenant à ce marché.

**À noter.** L'introduction de cette nouvelle méthode entraîne une rupture de série avec les éditions précédentes. Afin de garantir une analyse cohérente et permettre une lecture fiable des tendances d'évolution des volumes de transactions et des prix, la nouvelle méthode a été appliquée rétroactivement aux dix années antérieures. Pour plus de détails, se référer à la partie *Glossaire et méthodologie*. Par ailleurs, une rupture de série apparaît entre 2022 et 2023, année à partir de laquelle les promesses de vente sont obligatoirement transmises de manière dématérialisée par les notaires, impliquant une saisie plus précise des informations.



## LES SURFACES TOUJOURS EN BAISSE.

### MOINS DE 9 000 HA : UN NOUVEAU SEUIL FRANCHI

Le marché de l'artificialisation continue à baisser en 2025. Le nombre de transactions est proche de l'année précédente avec 12 990 ventes en 2025 (12 710 en 2024). En revanche, la surface diminue de 16,6 % pour atteindre 8 500 ha, et la valeur de 4,6 % avec un montant de 2,26 milliards d'euros.

La surface annuelle destinée à l'artificialisation a été divisée par deux en quatre ans : de 16 800 ha en 2022, elle atteint 8 500 ha en 2025, un seuil plancher inédit en 30 ans. Toutefois, la rétractation du marché ne doit pas réduire l'attention à porter à ces espaces. Cette tendance peut procéder d'un contexte macro-économique (augmentation des coûts de construction) mais aussi de la mise en œuvre de politiques d'aménagement en faveur de l'environnement, telles que l'objectif Zéro artificialisation nette (loi dite Climat et Résilience du 22 août 2021). La baisse du marché de l'artificialisation pourrait aussi s'expliquer pour partie par l'amplification d'achats induisant une artificialisation à moyen ou long terme. Cette hypothèse se base sur l'observation d'une hausse des surfaces de consommation masquée des espaces agricoles (cf. pages 73 et 74).

Dans une perspective structurelle, on observe depuis la crise financière de 2007 des oscillations plus marquées du marché de l'artificialisation, tandis que les années 2000 enregistraient plutôt une hausse régulière et quasi exponentielle de ce marché.

### UN MARCHÉ MAJORITAIREMENT LIÉ À LA CONSTRUCTION

Le marché de la construction est la principale composante de l'artificialisation. Avec 11 720 transactions, 6 570 ha et 2,21 milliards d'euros, il compte pour 90 % des transactions, 78 % des surfaces et 98 % des valeurs de l'artificialisation en 2025. Le marché des infrastructures explique quant à lui 8 % des transactions comme des surfaces de l'artificialisation pour 1 % des valeurs. Le marché des carrières est à l'origine de 13 % des surfaces de l'artificialisation. Le marché des déchets et espaces de stockage est relativement marginal.

L'observation des types d'acquéreurs au sein du marché de la construction apporte des éléments de compréhension. D'abord, selon le nombre de transactions, ce marché est surtout porté par les particuliers achetant un bien d'une superficie inférieure ou égale à 1 ha (65 % des transactions du marché). Ces acquéreurs représentent 22 % des surfaces, pour un lot moyen de 1 800 m<sup>2</sup>. Au regard des surfaces, ce sont les personnes morales privées acquérant un bien supérieur à 1 ha qui occupent la part la plus importante du marché (35 %, pour un lot moyen de 3,25 ha).

### Marché de l'artificialisation en 2025

		Évolution 2025/2024
Nombre de transactions	12 990	+ 2,2 %
Surface	8 500 ha	- 16,6 %
Valeur	2 262 M€	- 4,6 %

Source : Groupe Safer.

Concernant l'évolution par rapport à 2024, on note que les biens inférieurs ou égaux à 1 ha acquis par des particuliers augmentent en nombre (+ 12,6 %), et de manière moins marquée en surface et en valeur. À l'inverse, les biens acquis par les personnes morales privées ont diminué en nombre (- 7 %) et en surface (- 23,9 %). Enfin, le nombre et la surface des biens acquis par les structures publiques ou parapubliques sont stables (770 biens sur 1 220 ha en 2025 ; 800 biens sur 1 230 ha en 2024). La part des acquéreurs de type structures parapubliques dans le marché de la construction est marginale, avec moins de 0,1 % des transactions, des surfaces et des valeurs.

### Quelles dynamiques ?

Sur la période 2014-2020, les communes rurales représentent 65,5 % de la consommation d'espaces. Une faible dynamique démographique n'est pas synonyme d'une faible consommation d'espace, puisque 7 820 communes (22 % du total) perdent des ménages tout en consommant de l'espace (étude sur 2009-2023).

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est principalement destinée à l'habitat (66 %), puis à l'activité (24 %) et aux infrastructures routières (5 %) (étude sur 2009-2023).

### Quelle conjoncture ?

En 2025, 379 200 logements ont été autorisés à la construction, soit une hausse de 48 800 logements (+ 15 %) par rapport à 2024. Ce chiffre est néanmoins inférieur de 8,8 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Les ouvertures de chantier, estimées à 274 610 logements, seraient en hausse de 11 500 unités par rapport à 2024, tout en restant en repli de 21,3 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Les autorisations de locaux non résidentiels enregistrées en 2025 s'élèvent à 37,2 millions de m<sup>2</sup> et baissent légèrement par rapport à 2024 (- 1,9 %).

Source : Sit@del2 MEEM/CGDD/SOeS ; Cerema 2024 « Analyse de la consommation d'espaces » ; Cerema 2023 « Consommation d'espaces et documents d'urbanisme » ; Cerema 2022 « La densité de logement dans les opérations d'aménagement en extension urbaine ».



## Marché de l'artificialisation par sous-marché en 2024 et 2025

Non-bâti et bâti confondus

	Nombre de transactions				Surface (ha)				Valeur (M€)			
	2024	2025	Évolution 2025/2024	Part de marché	2024	2025	Évolution 2025/2024	Part de marché	2024	2025	Évolution 2025/2024	Part de marché
Marché de la construction	11 090	11 720	+ 5,7 %	90 %	7 470	6 570	- 12,1 %	78 %	2 265	2 205	- 2,6 %	98 %
Marché des infrastructures	1 320	1 060	- 19,6 %	8 %	1 240	720	- 42,4 %	8 %	64	18	- 72,1 %	1 %
Marché des carrières	200	170	- 16,2 %	1 %	1 150	1 140	- 0,9 %	13 %	36	30	- 2,0 %	2 %
Marché des déchets et espaces de stockage	90	30	- 66,3 %	<1 %	280	40	- 87,1 %	<1 %	0	0	NS	<1 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>12 710</b>	<b>12 990</b>	<b>+ 2,2 %</b>	<b>100 %</b>	<b>10 100</b>	<b>8 500</b>	<b>- 16,6 %</b>	<b>100 %</b>	<b>2 370</b>	<b>2 262</b>	<b>- 4,6 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Groupe Safer.

## Marché de la construction par type d'acquéreurs en 2024 et 2025

Non-bâti et bâti confondus

	Nombre de transactions			Surface (ha)			Valeur (M€)		
	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024
Agriculteurs	320	310	- 1,6 %	230	300	+ 28,7 %	81	65	- 19,7 %
Particuliers pour un bien ≤ 1 ha	6 770	7 620	+ 12,6 %	1 340	1 430	+ 6,5 %	597	654	+ 9,4 %
Particuliers pour un bien > 1 ha	270	280	+ 4,8 %	930	600	- 35,2 %	55	46	- 16,5 %
Personnes morales privées pour un bien ≤ 1 ha	2 160	2 080	- 3,7 %	710	690	- 4,0 %	547	566	+ 3,5 %
Personnes morales privées pour un bien > 1 ha	780	660	- 14,7 %	3 020	2 330	- 22,9 %	834	760	- 8,9 %
Structures publiques ou parapubliques	800	770	- 3,8 %	1 230	1 220	- 0,8 %	150	114	- 23,9 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>11 090</b>	<b>11 720</b>	<b>+ 5,7 %</b>	<b>7 470</b>	<b>6 570</b>	<b>- 12,1 %</b>	<b>2 265</b>	<b>2 205</b>	<b>- 2,6 %</b>

Source : Groupe Safer.

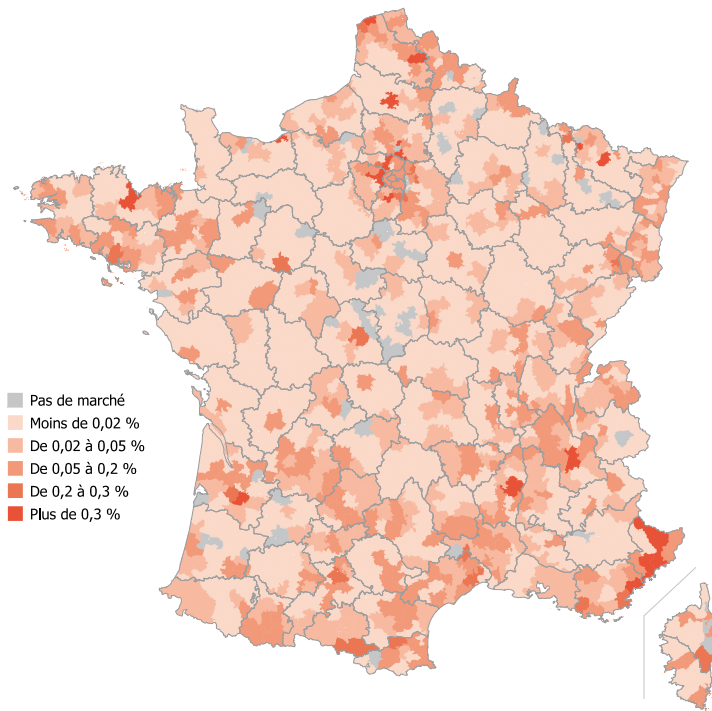


# ARTIFICIALISATION - VOLUMES ET ACQUÉREURS | Repères.

## Des surfaces qui diminuent mais une pression qui subsiste

### Surface du marché de l'artificialisation rapportée à la surface agricole par EPCI en 2025

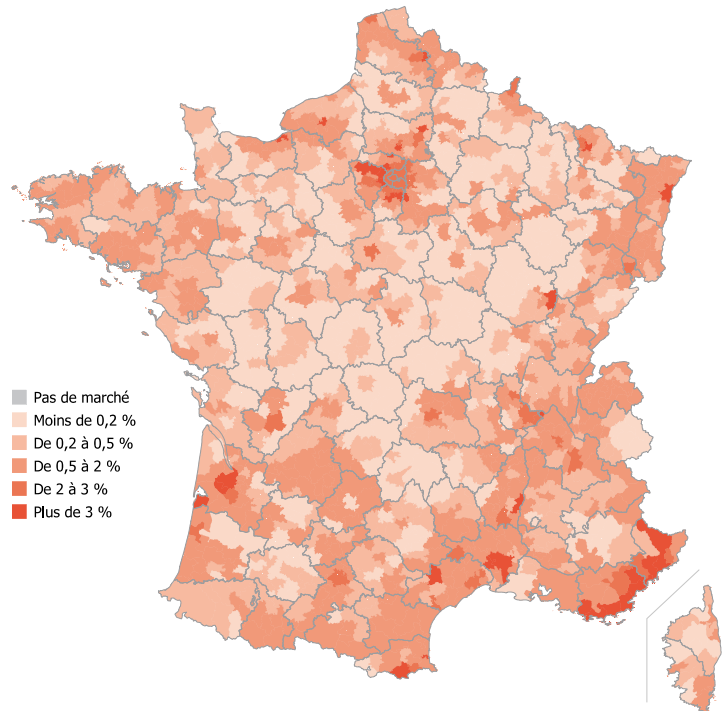
Moyenne nationale 2025 : 0,05 %



Note : les surfaces agricoles comprennent les natures de cultures terres, prés, vignes et vergers.  
Source : Groupe Safer et fichiers fonciers DGFIP.

### Surface cumulée du marché de l'artificialisation rapportée à la surface agricole par EPCI entre 2016 et 2025

Moyenne nationale 2016-2025 : 0,71 %

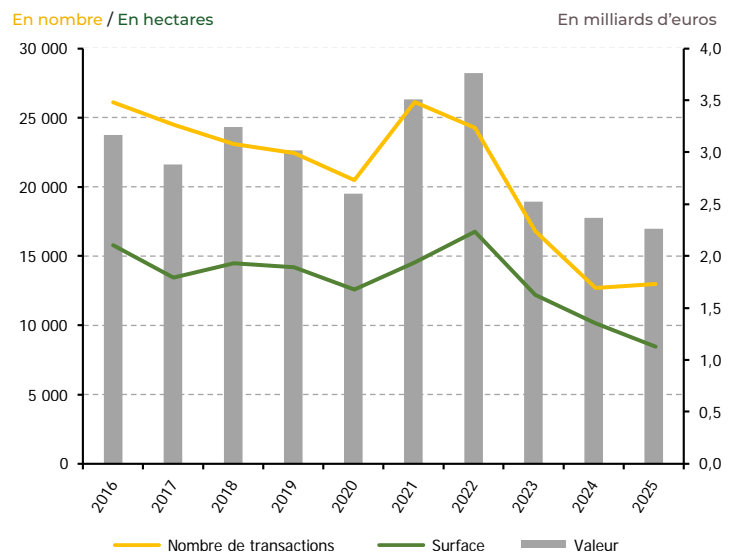


Note : les surfaces agricoles comprennent les natures de cultures terres, prés, vignes et vergers.  
Source : Groupe Safer et fichiers fonciers DGFIP.

La perte d'espaces agricoles au profit de l'artificialisation est un problème encore plus sensible pour les territoires dont les surfaces agricoles sont déjà très limitées. Ces territoires peuvent être identifiés en rapportant le marché de l'artificialisation à la surface agricole cadastrée.

En 2025, la pression urbaine continue à s'exercer sur les littoraux méditerranéens et plus ponctuellement atlantiques ainsi qu'en retrait de la frange maritime, sur l'arrière-pays languedocien en particulier. Elle est encore soutenue en région francilienne, autour de métropoles et dans des territoires sous influence d'une métropole frontalière.

### Évolution du marché de l'artificialisation entre 2016 et 2025



Source : Groupe Safer.



# UNE NOUVELLE ANNÉE DE BAISSÉ DES PRIX AU MÈTRE CARRÉ.

## Marché de l'artificialisation par sous-marché en 2024 et 2025

Non-bâti

	Prix du lot (€)			Surface du lot (m <sup>2</sup> )			Prix du m <sup>2</sup> (€/m <sup>2</sup> )		
	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024
<b>Marché de la construction</b>	145 300	137 100	- 5,7 %	5 800	4 800	- 17,3 %	25,10	28,70	+ 14,0 %
Agriculteurs	236 700	218 900	- 7,5 %	6 600	7 200	+ 9,3 %	35,80	30,30	- 15,4 %
Particuliers pour un bien ≤ 1 ha	75 400	74 200	- 1,7 %	1 900	1 800	- 5,0 %	39,20	40,50	+ 3,4 %
Particuliers pour un bien > 1 ha	117 500	102 200	- 13,1 %	19 600	18 000	- 7,9 %	6,00	5,70	- 5,6 %
Personnes morales privées pour un bien ≤ 1 ha	196 100	208 100	+ 6,1 %	3 300	3 200	- 2,1 %	59,80	64,90	+ 8,4 %
Personnes morales privées pour un bien > 1 ha	651 300	793 900	+ 21,9 %	34 500	32 500	- 5,8 %	18,90	24,40	+ 29,4 %
Structures publiques ou parapubliques	18 300	12 100	- 34,2 %	7 800	6 900	- 11,5 %	2,40	1,70	- 25,6 %
<b>Marché des infrastructures</b>	16 300	12 400	- 23,7 %	6 300	6 400	+ 2,7 %	2,60	1,90	- 25,7 %
<b>Marché des carrières</b>	147 300	148 500	+ 0,8 %	39 200	48 400	+ 23,4 %	3,80	3,10	- 18,3 %
<b>Marché des déchets et espaces de stockage</b>	29 900	38 200	+ 27,8 %	26 900	11 000	- 59,1 %	1,10	3,50	+ 212,1 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>129 700</b>	<b>125 700</b>	<b>- 3,0 %</b>	<b>6 600</b>	<b>5 500</b>	<b>- 15,7 %</b>	<b>19,80</b>	<b>22,70</b>	<b>+ 15,0 %</b>

Source : Groupe Safer.

Les prix et surfaces moyens des lots non bâtis acquis pour de l'artificialisation varient fortement en fonction des types de sous-marchés. En 2025, la surface moyenne du lot, tous acquéreurs confondus, diminue de 1 100 m<sup>2</sup> (- 15,7 %) et atteint 5 500 m<sup>2</sup>. Le prix moyen du lot diminue légèrement (- 3 %) tandis que le prix au mètre carré est de 22,70 euros, en hausse de 15 %. À titre de comparaison, le prix des terres et prés libres non bâtis est de 0,65 euro/m<sup>2</sup>.

La spatialisation des prix en France métropolitaine montre que les tensions foncières en matière de prix concernent les territoires littoraux et rétro-littoraux, les grandes métropoles ainsi que les régions voisines d'espaces frontaliers dynamiques (Luxembourg, Bade-Wurtemberg, Suisse).

## ACHAT PAR DES PARTICULIERS : BAISSÉ DES SURFACES ET DES PRIX PAR LOT

Le sous-marché des terrains constructibles non bâtis de moins de 1 ha acquis par des particuliers concerne près des deux tiers (67 %) du marché de l'artificialisation en nombre de transactions non bâties, 26 % en surface et 36 % en valeur. En 2025, la surface de ces terrains est de 1 800 m<sup>2</sup>. Cette surface moyenne diminue de 100 m<sup>2</sup> après avoir déjà diminué l'année précédente. Le prix du lot baisse également mais moins fortement (- 1,7 %), conduisant le prix moyen au mètre carré à augmenter légèrement (+ 3,4 %) pour atteindre 40,50 euros/m<sup>2</sup>.



## ARTIFICIALISATION - PRIX | L'essentiel.

L'enquête annuelle sur le prix des terrains à bâtir <sup>(a)</sup> indique que le prix moyen du mètre carré s'élève à 102 euros en 2024. Ce prix moyen varie selon les régions, entre un minimum de 55 euros/m<sup>2</sup> en Bourgogne-Franche-Comté et un maximum de 227 euros/m<sup>2</sup> en Île-de-France. Ce niveau de prix est cohérent avec ceux établis à partir des ventes notifiées aux Safer, qui concernent des terrains se situant plutôt en phase amont de l'aménagement urbain (réseaux, infrastructures) et de la construction immobilière. Les terrains acquis par des personnes morales privées (sociétés immobilières, sociétés commerciales) représentent 21 % du nombre de transactions non bâties du marché de l'artificialisation, 44 % des surfaces et 53 % des valeurs. Les prix moyens de ces terrains augmentent. C'est particulièrement le cas pour les biens supérieurs à 1 ha, pour lesquels le prix du lot augmente de 142 600 euros (+ 21,9 %) alors que la surface du lot diminue (34 500 m<sup>2</sup> en 2024, 32 500 m<sup>2</sup> en 2025).

Le prix moyen des terrains constructibles des agriculteurs diminue, qu'il s'agisse du prix du lot (- 7,5 %, 218 900 euros) ou du prix au mètre carré (- 15,4 %, 30,30 euros/m<sup>2</sup>). Parallèlement, la surface du lot augmente (+ 9,3 %) et franchit le seuil des 7 000 m<sup>2</sup>. Toutefois, la faiblesse de l'échantillon (320 transactions, soit 3 % du marché de la construction) fragilise la robustesse des données.

## BAISSE DES PRIX POUR LES TERRAINS À DESTINATION DE PROJETS PUBLICS

Le prix des sous-marchés des terrains constructibles acquis par les structures publiques ou parapubliques et les terrains destinés à des infrastructures sont comparables et suivent la même tendance baissière : ils valent respectivement 12 100 euros et 12 400 euros le lot, et 1,70 euro/m<sup>2</sup> et 1,90 euro/m<sup>2</sup>.

<sup>(a)</sup> Enquête EPTB réalisée par le Service de la donnée et des études statistiques du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (novembre 2025).

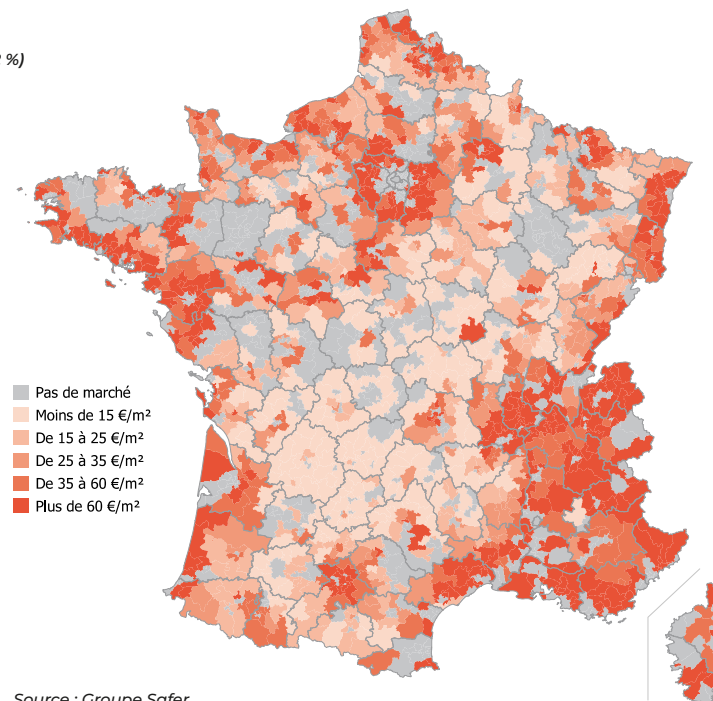
## ARTIFICIALISATION - PRIX | Atlas.

### Prix des terrains constructibles de moins de 1 ha acquis par des particuliers par canton en 2023-2025 (moyenne triennale)

Moyenne nationale 2023-2025 : 40,30 euros/m<sup>2</sup>

Évolution par rapport à 2022-2024 : - 0,75 euro/m<sup>2</sup> (- 1,82 %)

Moyenne nationale 2025 : 40,50 euros/m<sup>2</sup>



Source : Groupe Safer.



# UN MARCHÉ DIFFUS ET SIGNIFICATIF.

Si la consommation des terres agricoles par l'artificialisation est un phénomène connu et observé, celle liée aux achats de foncier pour un détournement d'usage l'est moins. Pourtant, cette érosion continue des surfaces agricoles affecte la souveraineté alimentaire d'un territoire et l'accès à la terre pour la nouvelle génération d'agriculteurs, et engendre des conflits et des concurrences autour de l'usage des terres. Ce marché impacte également la biodiversité et les services écosystémiques ou encore la gestion des risques naturels (inondation, incendie).

Le Groupe Safer a élaboré une définition <sup>(a)</sup> de la consommation masquée et mis en place des indicateurs pour la mesurer et identifier les territoires concernés par ces acquisitions de parcelles vraisemblablement destinées à des usages de loisirs, de stockage informel, d'aménagements illicites, pour une mise à distance du voisinage ou encore dans une stratégie de spéculation ou d'anticipation d'une urbanisation.

## DES SURFACES QUI DÉPASSENT CELLES DE L'ARTIFICIALISATION

Contrairement aux surfaces de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (Cerema) et à celles du marché de l'artificialisation (Groupe Safer), la surface de consommation masquée des terres agricoles a progressé ces dix dernières années. Plus précisément, elle a fortement augmenté de 2015 à 2021, baissé de 2022 à 2024 et repartirait à la hausse en 2025 avec 28 400 ha.

Sur la période d'observation, les surfaces de consommation masquée des terres agricoles dépassent celles du marché de l'artificialisation. La comparaison des deux marchés suivis par le Groupe Safer montre que la surface de consommation masquée est plus de trois fois supérieure à celle de l'artificialisation en 2025, mettant en évidence le besoin de réguler et d'agir collectivement pour en limiter les effets.

## UN MARCHÉ QUI TOUCHE SURTOUT LES PETITES PARCELLES

La consommation masquée touche les espaces sous pression urbaine mais aussi des territoires ruraux *a priori* moins concernés par la pression foncière. La spatialisation du phénomène apporte quelques clés de compréhension. D'abord, les territoires caractérisés par une activité agricole importante et dynamique seraient moins affectés, tels que les Hauts-de-France. Les territoires où la part du fermage est importante seraient également moins sensibles au phénomène, à l'image du quart nord-est de la France. Ensuite, dans certains espaces sous influence métropolitaine davantage affectés par l'artificialisation (Île-de-France, Strasbourg, Bordeaux), les surfaces de consommation masquée sont plus réduites. Enfin, la consommation masquée est

faible là où le foncier est structuré en grandes parcelles, tandis qu'elle est forte dans les espaces bocagers ou de montagne. L'analyse montre que les petites parcelles sont les plus concernées : 80 % des biens sont inférieurs à 1 ha.

La spatialisation du rapport entre la surface de consommation masquée et la surface agricole utile par intercommunalité permet d'identifier les espaces où la pression sur le foncier agricole est très forte. Il faut noter que cette représentation tend toutefois à estomper les intercommunalités concernées par un volume absolu élevé de consommation masquée mais disposant d'un volume de surface agricole utile également important, par exemple dans certaines zones de Bretagne, le sud de la Vienne, le nord de l'Allier, etc.

L'analyse des marchés auxquels appartiennent les biens de consommation masquée permet de mieux qualifier les espaces concernés (cf. page 74). Ainsi, à l'échelle nationale et de 2015 à 2022, 38 % des surfaces de consommation masquée appartiennent au marché agricole. De manière moins surprenante, 36 % des surfaces appartiennent au marché des maisons à la campagne et 13 % à celui des espaces de loisirs, d'agrément et d'anticipation de changement d'usage non bâtis. Par ailleurs, les biens bâtis sont significatifs dans le marché de la consommation masquée (49 % des transactions et 67 % des surfaces vendues). Si cette ventilation nationale moyenne reflète la réalité de la région Centre-Val de Loire, elle est différente dans d'autres régions : en Nouvelle-Aquitaine, 45 % des surfaces de consommation masquée concernent des biens associés au marché agricole, tandis qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles sont d'abord adossées à des achats de maisons à la campagne (43 %). Enfin, à l'exception de la région Grand Est, les surfaces de consommation masquée concernent majoritairement des biens bâtis.

## DES PERSPECTIVES D'ACTION

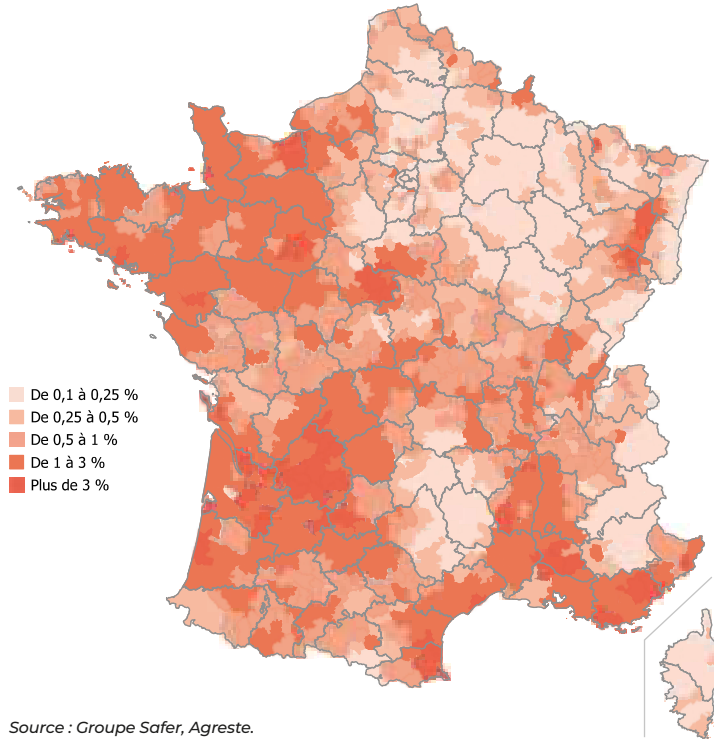
Cette analyse alerte sur le besoin d'agir collectivement pour limiter cette consommation de foncier. Différents leviers existent ou demandent à être imaginés. Ainsi, les collectivités peuvent orienter les ventes par la veille et l'intervention foncière : certaines sollicitent par exemple l'exercice du droit de préemption de la Safer à cette fin. Dans les territoires les plus affectés par la consommation masquée des terres agricoles et ceux porteurs de projets de relocalisation agricole, les collectivités peuvent mobiliser des outils de planification d'urbanisme. Les collectivités ou les Safer peuvent aussi accompagner les propriétaires fonciers, notamment pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux. Enfin, des adaptations législatives pourraient renforcer les moyens d'action.

<sup>(a)</sup> Se référer à la partie Glossaire et méthodologie.

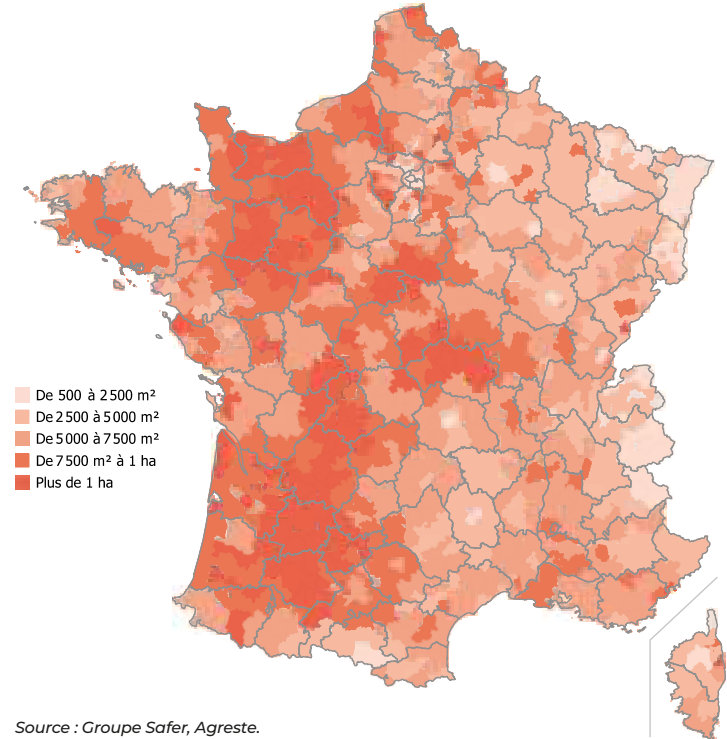


## CONSOMMATION MASQUÉE | L'Atlas.

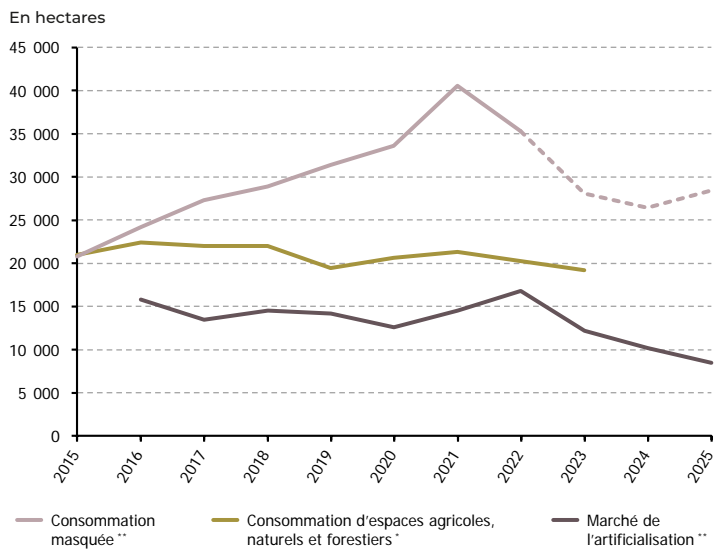
### Rapport entre la surface du marché de la consommation masquée et la SAU par EPCI entre 2015 et 2022



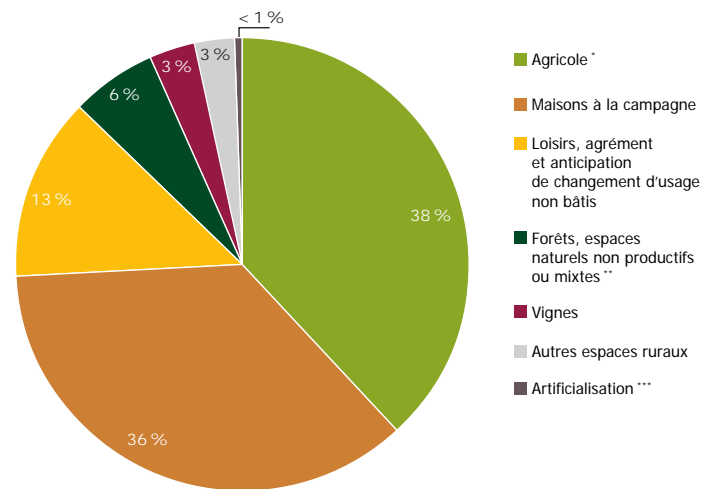
### Surface moyenne du lot de consommation masquée par EPCI entre 2015 et 2022



### Évolution du marché de la consommation masquée, de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et du marché de l'artificialisation entre 2015 et 2025



### Répartition des surfaces de consommation masquée par type de foncier rural entre 2015 et 2022



\* Terres et prés, cultures pérennes hors vignes, agricole mixte.

\*\* Segmentation différente du chapitre Le marché des forêts, se référer à la page d'ouverture du chapitre concerné.

\*\*\* Parmi les quatre sous-marchés de l'artificialisation, seuls des biens du marché des déchets et espaces de stockage peuvent être affectés à la consommation masquée, conformément à la méthodologie.

Source : Groupe Safer.